



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 1^{er} mai 2012 à 19 h, le projet de résolution suivant :

Projet particulier PP27-0167 dont l'objet est de **permettre l'agrandissement à des fins résidentielles du bâtiment situé au 2190, rue Préfontaine** (n° de dossier : 1110603015).

Le conseil d'arrondissement a également adopté, lors de cette séance, le projet de règlement suivant :

Projet de Règlement 01-275-85 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), **dont l'objet est l'ajout des normes ayant trait au développement durable et aux équipements mécaniques hors-toit, ainsi que des modifications à certaines normes de stationnement et aux normes sur les droits acquis** (n° de dossier : 1123520001).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 5 juin 2012 à 18 h 30 à la maison de la culture Maisonneuve, située au 4200, rue Ontario Est, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4)

Au cours de cette assemblée, le projet particulier, le règlement ainsi que les conséquences de leurs adoptions seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le règlement 01-275-85 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet particulier, le règlement et les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE MAI 2012

M. Daniel Hébert
Secrétaire d'arrondissement